

**La forte augmentation démographique
des prochaines années****Question**

Le canton de Fribourg va connaître une forte croissance démographique dans les prochaines décennies, ce qui va contribuer à accroître son poids au sein du pays et à maintenir le fait que la population fribourgeoise compte une bonne proportion de jeunes.

Ces faits sont réjouissants en soi. Ils ne vont pas sans poser des problèmes. Il faudra loger ces habitants supplémentaires, les intégrer dans le système scolaire, leur trouver des emplois et leur permettre de disposer des services qui font la fierté d'un canton ouvert vers l'avenir. On peut s'interroger sur les déséquilibres qui pourraient en résulter, si la croissance se concentre trop sur l'agglomération, l'extrême sud ou l'extrême nord du canton.

Nous sommes à un tournant comparable à celui de l'industrialisation du canton ou aux étages successifs de croissance de l'économie fribourgeoise. Le Conseil d'Etat, dont toutes les directions sont concernées par ce futur afflux, avait toujours su prendre des décisions stratégiques importantes pour l'avenir du canton en s'entourant d'experts venus du monde universitaire, économique et politique.

Je pose dès lors la question suivante au Conseil d'Etat :

Au vu de la croissance démographique à venir, le Gouvernement envisage-t-il de créer un organe de réflexion stratégique qui rassemblerait des personnes venant du monde universitaire, politique et économique ? Pense-t-il qu'un tel organe pourrait lui fournir des pistes de réflexion et des propositions qui pourraient lui être utiles ?

Le 28 juin 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Il est vrai que, selon les données statistiques et les prévisions établies pour tous les cantons par l'Office fédéral de la statistique, Fribourg enregistre et continuera ces prochaines années à enregistrer l'une des plus fortes croissances démographiques du pays.

Le Conseil d'Etat est conscient de ce phénomène et s'est engagé, dans sa réponse au postulat 312.06 Christine Bulliard / Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, à fournir un rapport sur la croissance démographique qu'il devra présenter d'ici au mois de mars 2008. Il tient compte des données démographiques, ainsi que de l'ensemble des informations statistiques structurelles et conjoncturelles dont il dispose, lorsqu'il élabore sa stratégie, son programme de législature, sa planification générale et sa politique sectorielle. Ces informations entrent aussi en considération dans le cadre de l'action quotidienne du Gouvernement et de l'administration cantonale.

Ceci dit, le Conseil d'Etat partage l'opinion du député Dorand qui estime qu'une analyse stratégique pluridisciplinaire à laquelle seraient associés des experts de divers milieux pourrait amener des pistes de réflexion utiles. Dans ce sens, il étudiera quelle est la forme qu'il convient de donner au support d'une telle analyse.

Fribourg, le 4 septembre 2007